

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 26 avril 2012 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès verbal

L'an deux mille douze, le vingt six Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/04/2012. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/04/2012.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. André LOUIS, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Daniel LALLEMANT à M. Marcel MICHEL, M. Maurice JOUENNE à Mme Colette CONTAUX, M. Jean Marc FANTONI à M. Dominique PIERRE,

Secrétaire : M. Marcel MICHEL

DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain

Vente d'un terrain sis « la Faxette »
appartenant à Mr et Mme Gérard BLAISON

Vente d'un terrain sis « Rue du Rapré »
appartenant à EURL Décoration de Faucompierre

La commune n'exerce pas son droit de préemption

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Le recrutement de jeunes pour les emplois d'été est en cours

Candidatures retenues :

Monsieur Adam Romuald du 16 juillet au 10 août pour les services techniques

Mademoiselle Colle Lucie du 31 juillet au 25 août pour le service administratif

2. Finances et Affaires Economiques

Admission en non valeur de titres

Madame le receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables des budgets du service des eaux et du service de l'assainissement.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil municipal doit prononcer l'admission en non valeur des titres suivants suite à un surendettement et décision effacement de dette.

Rôle d'eau 2008, 2009, 2010, 2011 : 943,48 €

Rôle d'assainissement 2008, 2009, 2010, 2011: 2 011,64 €

Ces dépenses seront imputées aux articles suivants

- article 6542 du budget du service des eaux pour 943,48 €
- article 6542 du budget du service de l'assainissement pour 2 011,64 €

Le Conseil Municipal regrette que la commission de surendettement ne l'ait pas informé de ses démarches ce qui a pour effet d'accroître le montant des dettes. Une démarche communale aura lieu en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budgets Service des Eaux et Service de l'Assainissement Délibérations modificatives

Budget Service de l'Assainissement

Délibération modificative n° 1

Le conseil municipal à l'unanimité vote les crédits complémentaires qui ne modifient pas l'équilibre du budget :

Dépenses de fonctionnement

Article 654 pertes sur créances irrécouvrables :	- 1 000 €
Article 6541 Créances admises en non valeur :	+ 900 €
Article 6542 Créances éteintes :	+ 2 100 €
Article 022 Dépenses Imprévues :	- 2 000 €

Budget Service des Eaux

Délibération modificative n° 1

Le conseil municipal à l'unanimité vote les crédits complémentaires qui ne modifient pas l'équilibre du budget :

Dépenses de fonctionnement

Article 654 pertes sur créances irrécouvrables :	- 1 000 €
Article 6541 Créances admises en non valeur :	+ 1 000 €
Article 6542 Créances éteintes :	+ 1 000 €
Article 022 Dépenses Imprévues :	- 1 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil municipal prend connaissance des rapports ; ceux-ci sont votés à l'unanimité. Les documents sont consultables en Mairie.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Révision du PLU

Un courrier de la préfecture en date du 04 avril 2012 nous fait savoir que le P L U arrêté par délibération du 15 décembre 2011 n'est pas accepté.

Une réunion est alors programmée en Mairie le 18 avril 2012 réunissant les principaux acteurs :
Monsieur Poirson, Maire et 2 membres du conseil municipal, (Messieurs Genay et Rocklin)
Mr De Nardo, Madame Sartori de la DDT
Mr Boguenet de la chambre d'agriculture

Mr Bertozzi du bureau d'études G2C
afin d'étudier le document point par point et de présenter le résultat en réunion du conseil municipal en date du 26 avril 2012.
Le cabinet G2C fera parvenir une nouvelle cartographie en fonction des modifications apportées.

Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PADD modifié.
Le conseil Municipal, au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, de solliciter de l'Etat, une dotation complémentaire pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la poursuite de la révision du PLU.

Les Blés d'or

Point de situation

L'ouverture des offres aura lieu le 27 avril.

L'analyse et choix des entreprises aura lieu le 16 mai 2012

Travaux sur les réseaux d'eau

Bouclages rue de Gerbiachamp , des Mitreuches et Xaty

Les travaux commenceront le 27 04 2012 pour la rue de Gerbiachamp

Réhabilitation des stations

La commune a obtenu une aide de 50% (Agence de l'Eau et Conseil Général) sur le montant des dépenses

Local à usage de Boulangerie.

Cession du fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE appartenant à Monsieur et Madame NURDIN David au profit de l'EURL "AU MOULIN GOURMAND" dont le gérant sera Monsieur CRUNCHANT Robert.

Par conséquent le cessionnaire poursuivra le bail établi le 06/08/2007 aux mêmes charges et conditions.

Le conseil décide à l'unanimité d'agréer la cession du bail en l'état.

Concession de passage d'une canalisation en forêt communale

Aux termes d'un acte administratif en date du 24 juin 2004, Monsieur Eric GRANDIN a été autorisé à bénéficier d'une concession de passage de canalisation en forêt communale de DOMMARTIN-LES-REMIREMONT.

Suite à la vente de sa maison par Monsieur GRANDIN à Monsieur DELIENNE Quentin, par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, nous avons confié le soin à l'ONF de procéder à la rédaction de la concession au profit de ce dernier.

Ce jour, j'apprends par M. DELIENNE qu'en date du 27/03/2012 il a vendu à son tour sa maison à Monsieur Anthony GROSJEAN et Mademoiselle Lydie PERRERA.

Il convient donc d'établir un nouvel acte au nom de Monsieur Anthony GROSJEAN et Mademoiselle Lydie PERRERA.

Renouvellement d'une autorisation de passage de conduite d'eau en forêt communale

Condition de la concession

- durée : 9 ans à compter du 1^{er} mai 2012
- frais afférents à l'instruction du dossier (90 €HT soit 107,64 TTC) à la charge du concessionnaire

- Tarifs : Application des tarifs domaniaux avec modalités de révision tous les 3 ans soit pour 2012 : 90 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la signature de l'acte correspondant.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Une réunion est prévue le samedi 28 04 2012

Maison du Patrimoine.

Les travaux sont actuellement pratiquement terminés.

Nous sommes maintenant, à la recherche d'un étudiant en fin d'études, spécialisé pour nous conseiller dans la présentation des objets.

Le Conseil Municipal remercie officiellement Madame Quantin de la DRAC pour sa précieuse collaboration.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Les inscriptions à l'école maternelle se feront à partir du lundi 30 avril jusqu'au vendredi 4 mai

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours :

Conduite d'eaux pluviales le long du cimetière pour raccorder l'eau de la médiathèque et de l'espace Louis GERARD.

Traversée de la rue de la grande goutte pour l'alimentation électrique en vue des travaux de réhabilitation du réservoir de la Grande Goutte.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 10 avril 2012

Il peut être consulté en Mairie.

Délibération portant sur les modifications suivantes des statuts de la COM COM

« Compétences optionnelles :

- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêts communautaire :

Accès à la zone industrielle de la Plaine (lieudit le Bombrice), de l'intersection avec les chemins de Longeroye et du Boicheux, jusqu'en limite de Commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

- Demandes d'adhésion de 3 communes et de retrait de 2 collectivités.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

- Communication du rapport d'activités
- Compte rendu de la réunion du 23 mars 2012 consultable en Mairie

Syndicat Mixte départemental d'Electricité des Vosges

- Communication du rapport d'activités 2010
- Ce rapport est consultable en Mairie

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)

Le compte administratif du SIVUIS est à votre disposition en Mairie

AFFAIRES DIVERSES

Subvention du Conseil Général

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 22 715 € calculée au taux de 23 % sur une dépense subventionnable de 98 761 € HT pour les travaux d'aménagement de voies communales.

La proposition d'achat d'un chemin au Cuchot n'est pas retenue par le conseil (offre trop faible)

Monsieur Dominique PIERRE nous informe que la 12^{ème} ROLL Verte aura lieu le 1er mai

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 26 avril 2012

Le Secrétaire , M MICHEL

